



Politique et entente sur l'utilisation du logo de la NBSCETT/SttagN-B

Les logos de la Société sont marque de commerce (TMA456,562;TMA712,951) de la NBSCETT/SttagN-B. La Société octroie à ses membres agréés en règle une licence d'utilisation de son logo. Seuls les membres en règle qui ont payé leur cotisation et qui ne sont pas soumis à des conditions disciplinaires peuvent utiliser ce logo pour indiquer leur appartenance à la Société et faire la promotion de leur statut. Les membres ne sont autorisés à utiliser aucun autre logo ou marque de commerce de la NBSCETT/SttagN-B.

Les membres agréés en règle peuvent utiliser le logo de la Société pour indiquer qu'ils sont membres de la NBSCETT/SttagN-B. Le logo de la Société ne peut en aucune façon être utilisé pour donner l'impression qu'un membre agit au nom de la NBSCETT/SttagN-B, ou que la Société garantit, approuve ou endosse de quelque façon un produit, un processus ou un service fourni par le membre.

Il est permis d'utiliser le logo de la Société sur les cartes d'affaires des membres et dans les en-têtes de lettres et les documents promotionnels. Toute autre utilisation du logo de la Société doit être approuvée par écrit au préalable. Toute utilisation non autorisée du logo de la Société exposera à une poursuite pour contrefaçon de marque de commerce.

Le logo de la Société doit être imprimé seulement en NOIR, pour le contour de la province et pour les barres du « t », et en JAUNE Pantone n° 109, pour toute la surface de la province, à l'intérieur de la ligne de contour noire.

Le droit d'utiliser le logo de la Société prend fin et peut être révoqué dès que le membre cesse d'être en règle, si le logo est utilisé à mauvais escient par un membre ou employeur selon les critères de la Société, ou en cas de contravention à la présente politique d'utilisation. Lorsqu'il y a interruption ou révocation du droit, le membre doit retirer le logo de NBSCETT/SttagN-B de tout document, produit ou service, que cet objet, produit ou service soit déjà imprimé ou conçu à ce moment.

Des poursuites judiciaires seront engagées contre toute personne utilisant le logo de la Société à l'encontre de cette politique.

J'ai lu la Politique sur l'utilisation du logo de la NBSCETT/SttagN-B et j'accepte de m'y conformer.

Nom du membre : _____ N° de membre : _____

Employeur : _____

Date : _____

Autorisation de la Société : _____ Date : _____